

**Le Directeur général****Michel Bonnemaïson**

☎ : +33 2 38 51 10 56

✉ : [m.bonnemaïson@variscan.fr](mailto:m.bonnemaïson@variscan.fr)

10 rue Léonard de Vinci

CS 40053

45077 Orléans cedex 2 - France

SIRET: 528 859 846 - RCS Orléans

Lettre recommandée avec AR

Nos réf : 2017\_08\_01\_1197\_MB

Affaire suivie par : Madame Agnès Tartié

**REÇU LE :****- 2 AOUT 2017****PREFECTURE FOIX****Préfecture de l'Ariège**

Madame la préfète

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Érignac

B.P. 40087

**09007 Foix Cedex**

Orléans, le 1 août 2017

Objet : PERM « Couflens » - Convention du 14 mars 2017- article B 1- Déclaration au titre du décret 2006-649 article 4

Madame la préfète,

En qualité de directeur général de Variscan Mines, société titulaire du « Permis Couflens », j'ai l'honneur de vous adresser une déclaration d'ouverture de travaux sur le site de Salau pour la réalisation d'une mesure initiale d'évaluation de présence d'amiante dans l'air ambiant de la mine en dehors de tout autre activité susceptible de modifier l'état actuel des travaux.

Cette mesure de l'état zéro sera réalisée dans le cadre de l'article B1 de la convention du 14 mars 2017. Elle est utile pour la réalisation du plan de prévention de la visite initiale nécessaire avant d'engager la phase préparatoire définie en article B4 de ladite convention.

Les pièces constitutives du dossier prévu dans l'article 8 du décret 2006-649 sont jointes à ce courrier :

1. L'indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté.
2. Un mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux.
3. Le document de sécurité et de santé prévu à l'article 28.
4. Un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau.
5. Un document indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement et l'étude de danger.

Afin de disposer des résultats d'analyse et de les communiquer à vos services avant la réunion du comité technique prévue le 30 août, nous souhaitons faire réaliser cette mesure de l'état zéro au plus tard le 14 août 2017 par les laboratoires PROTEC agréés COFRAC stratégie d'échantillonnage, prélèvement d'air et analyse. A cet effet nous adressons à la DREAL la déclaration d'ouverture de chantier d'entreprise extérieure prévue par le décret 96-73 du 24 janvier 1996 - RGIE complété et modifié par le décret 98-588 du 9 juillet 1998.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueux sentiments.

Michel BONNEMAISON

Directeur général

Pièce jointe : Dossier prévu au décret 2006-649 article 4

**VARISCAN MINES**

10 rue Léonard de Vinci - CS 40053

45077 ORLEANS CEDEX 2 - FRANCE

SIRET 528 859 846 000 24

tél. +33 (0)2 38 51 10 56 - fax +33 (0)2 38 51 03 27

[variscan@variscan.fr](mailto:variscan@variscan.fr)

1- L'indication de la qualité en laquelle le dossier est présenté

La demande est présentée par Michel Bonnemaïson en qualité de Directeur Général de la Société Variscan Mines, titulaire du « permis de Couflens ».

VARISCAN MINES  
Michel Bonnemaïson  
10 rue Léonard de Vinci  
CS 40053  
45077 Orléans cedex 2- France

## 2- Mémoire exposant les caractéristiques principales des travaux

### 1. Situation avant intervention :

La mine souterraine et à ciel ouvert de Salau présente des orifices débouchant au jour entre les niveaux NGF 1230 et 1630. Ces orifices sont partiellement fermés pour empêcher la pénétration des personnes mais largement ouverts du point de vue de l'aérage. Il existe un tirage naturel qui résulte du gradient thermique entre l'intérieur de la mine et la température extérieure. L'atmosphère de la mine se déverse donc naturellement dans l'air extérieur. Au niveau de l'orifice 1230 l'air circule librement par la cunette maintenue pour l'évacuation des eaux de la galerie principale et par l'évent de la galerie d'exhaure.

Au voisinage de ces multiples orifices, les turbulences de l'air ne permettent pas d'avoir une mesure significative et indiscutable de l'empoussiérage dans la mine et notamment en ce qui concerne la présence éventuelle de fibres d'amiante.

### 2. Objet des travaux :

Les travaux ont pour finalité de faire réaliser, par un laboratoire agréé COFRAC, un prélèvement d'atmosphère dans l'air ambiant de la mine en vue d'une analyse MET-AIR. Le mode opératoire est précisé dans la pièce PROTEC PT/PREL/001 V08 en annexe 1.

La mesure se fera à 1230, à l'entrée de la galerie principale. Pour s'affranchir des risques de turbulences par convection entre l'air de la mine et l'air extérieur, il est nécessaire de placer l'appareil de mesure en pleine section de galerie à 10 m de l'orifice, c'est-à-dire à l'intérieur des travaux, à 10 m devant la porte existante qui restera ouverte pendant la durée de la mesure.



Photo DPSM, porte vue depuis l'intérieur de la galerie 1230.

L'ouverture de la porte ne perturbera pas l'aérage de la mine car l'orifice équivalent qui permet à l'air de circuler ne sera pas sensiblement modifié. Par contre cette ouverture permettra de canaliser l'air dans l'axe de l'appareil de mesure.

### 3. Phasage des travaux :

La porte visible sur la photo est dans le mur actuel de fermeture de la galerie 1230. Cette porte ne permet pas un accès suffisamment aménagé pour la réalisation de la phase préparatoire visée en B4 de la convention du 14 mars 2017. En vue de sa destruction future, Variscan a réalisé, devant, côté jour, un mur de meilleure qualité, muni d'un portail fermé à clef.

Le phasage prévu sera le suivant :

- Ouverture du portail.
- Ouverture de la porte.
- Pénétration du préleveur PROTEC muni des protections individuelles définies en annexe 1.
- Pose de l'appareil de mesure.
- Sortie du préleveur le temps de la mesure (4 heures).
- En fin de mesure pénétration du préleveur, relève de l'appareil et sortie.
- Fermeture de la porte.
- Fermeture du portail.

Durant la mesure un agent de Variscan Mines sera présent.

Annexe 1 : PROTEC PT/PREL/001 V08

3- Le document de sécurité et de santé prévu à l'article 28

Article 28 du RGIE :

« Tout exploitant établit et tient à jour un document de sécurité et de santé dans lequel sont déterminés et évalués les risques auxquels le personnel est susceptible d'être exposé. Ce document précise en outre les mesures prises en ce qui concerne la conception, l'utilisation et l'entretien des lieux de travail et des équipements afin de garantir la sécurité et la santé du personnel. »

Les travaux préliminaires prévus dans la convention ont précisément pour finalité de déterminer et évaluer les risques. Le document de sécurité sera établi à partir des éléments collectés lors des travaux préliminaires.

Dans le cas de la présente déclaration le préleveur de la société PROTEC appliquera les mesures de sécurité prévues dans l'annexe 1 de la pièce 2. En particulier, il sera équipé lors de son intervention d'un masque filtrant à ventilation assistée.

4- Un document indiquant les incidences des travaux sur la ressource en eau

Au niveau 1230 les eaux de la mine s'évacuent par gravité par la galerie d'exhaure.

La galerie principale 1230, là où seront effectués les prélèvements, n'est pas concernée par l'exhaure principale. Seule une cunette latérale à la sole de la galerie permet un faible écoulement d'eau afin d'éviter son accumulation derrière le mur de fermeture.

Les travaux n'auront aucune interférence avec cet écoulement car la porte est au centre de la galerie.

Aucune perturbation de la qualité ou du débit de l'eau n'est à redouter.

5- Un document indiquant les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement et l'étude de danger

1. Les incidences éventuelles des travaux projetés sur l'environnement :

L'aérage de la mine est assuré par tirage naturel. Les travaux ne modifieront pas l'orifice équivalent de la mine. Ils ne feront que canaliser l'aérage vers l'appareil de mesure, le temps de la mesure. Le régime d'aérage global de la mine ne sera pas modifié. L'air qui s'écoule naturellement de la mine vers l'extérieur conservera la même qualité et le même débit. L'impact des travaux sur l'environnement sera nul.

2. L'étude de danger :

Dans le cadre des travaux de prélèvement d'atmosphère il n'est pas identifié de travaux dangereux hormis l'éventuelle exposition à l'amiante du seul opérateur du laboratoire PROTEC, qualifié COFRAC pour la réalisation en sécurité de ce type de prélèvement. Dans le cadre de cette qualification, PROTEC a les compétences requises et validées pour fixer (en annexe 1) les mesures de protection de l'opérateur.

## Sommaire

I.	OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION .....	1
II.	DOCUMENTS DE REFERENCE .....	1
III.	DEFINITIONS ET ABREVIATIONS .....	2
IV.	CONSOMMABLES ET REACTIFS UTILISES .....	2
V.	EQUIPEMENTS UTILISES .....	2
VI.	CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT.....	3
VII.	PROCESSUS OPERATOIRE.....	3
	1. PREPARATION ET CHARGEMENT DU MATERIEL.....	4
	2. ARRIVEE SUR SITE ET VISITE DE CHANTIER.....	4
	3. MISE EN PLACE DU MATERIEL.....	4
	4. PROGRAMMATION DE LA POMPE : .....	5
	5. DEROULEMENT DU PRELEVEMENT ET COLLECTE DES PREMIERES INFORMATIONS .....	5
	6. FIN DU PRELEVEMENT : VERIFICATION DU DEBIT FINAL ET DE L'ETAT DU FILTRE .....	5
	7. RECUPERER LE MATERIEL ET IDENTIFIER LE FILTRE .....	6
	8. FINALISER LA COLLECTE D'INFORMATIONS ET VALIDER LE PRELEVEMENT .....	6
VIII.	ECARTS SUR CHANTIER .....	7
IX.	MANUTENTION DE L'ECHANTILLON.....	7
X.	PRECAUTIONS DE SECURITE SUR LE CHANTIER .....	7
XI.	NETTOYAGE .....	7
	1. LES TETES PRELEVEMENTS DE TYPE CATHIA .....	7
	2. LES POMPES DE PRELEVEMENT .....	8
XIII.	CRITERES DE NON ACCEPTATION DES FILTRES .....	9
	1. FILTRE DECHIRE .....	9
	2. FILTRE MONTE A L'ENVERS .....	9
	3. ABSENCE DE FILTRE.....	9
	4. FILTRE BOMBE ET/OU HUMIDE.....	9
	5. REPARTITION DES POUSSIERES NON HOMOGENE SUR LE FILTRE.....	9
	6. FILTRE CHARGE EN POUSSIERES.....	9

### I. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure a pour objet de décrire les actions à réaliser par les Techniciens préleveurs pour effectuer un prélèvement d'air à travers d'une membrane, sur filtre en ester de cellulose dont une fraction sera analysée par microscopie électronique à transmission (MET). Ce document s'applique aux prélèvements d'air réalisés dans les immeubles bâtis tel que décrit dans le document d'exigences complémentaires du COFRAC LAB REF 26.

### II. DOCUMENTS DE REFERENCE

- ✓ Norme NF X43-050
- ✓ Norme NF EN ISO 16000-7
- ✓ Guide GA X 46-033
- ✓ Document COFRAC LAB REF 26

### III. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- **Témoin appelé aussi blanc de terrain ou témoin de site** : c'est une cassette avec filtre issue du même lot que celle(s) qui va servir au(x) prélèvement(s) d'air ambiant et qui l'accompagnera sur le chantier ; la cassette témoin ne sera pas ouverte. Elle sera analysée si nécessaire pour s'affranchir d'une contamination amiante qui pourrait résulter du transport ou de la manipulation. Un tel filtre sert à déterminer le nombre de fibres en bruit de fond. Un filtre témoin est demandé par série de prélèvements, par chantier et par jour.
- **Les différents types de prélèvements** : Les différents types de prélèvements atmosphériques réalisés dans les immeubles bâtis en vue d'une analyse MET-AIR sont ceux listés dans le tableau n°3 (Objectifs de mesurage en France) du guide d'application GA X 46-033 de la norme NF EN ISO 16000-7
- **MET** : Microscope Electronique à Transmission
- **EPI** : Equipement de Protection Individuelle
- **Filtre HEPA** : filtre à haute efficacité (high efficiency particulate air filter)

### IV. CONSOMMABLES ET REACTIFS UTILISES

Matériel / consommable	Point à vérifier :
Cassettes porte filtre, conductrices de l'électricité, composées de 3 ou 4 étages. Filtres en ester de cellulose Diamètre 37 mm et Porosité 0,45 µm	Le n° interne des cassettes dont le lot de fabrication a été validé par le laboratoire. L'intégrité du filtre doit être vérifiée, voir chapitre XII
Lingettes de nettoyage	Pas de lingettes alcoolisées
Eau, Eau savonneuse, sachet plastique zippable hermétique, chiffons absorbants propres	
Combinaisons jetables, sur-chaussures à usage unique ou bottes, gants étanches, scotch.	
Cartouches de classe P3 pour 1/2masque filtrant et masque isolant à induction d'air	Date de péremption des cartouches
Cartouches TM3P pour masque filtrant à ventilation assistée	Date de péremption des cartouches

### V. EQUIPEMENTS UTILISES

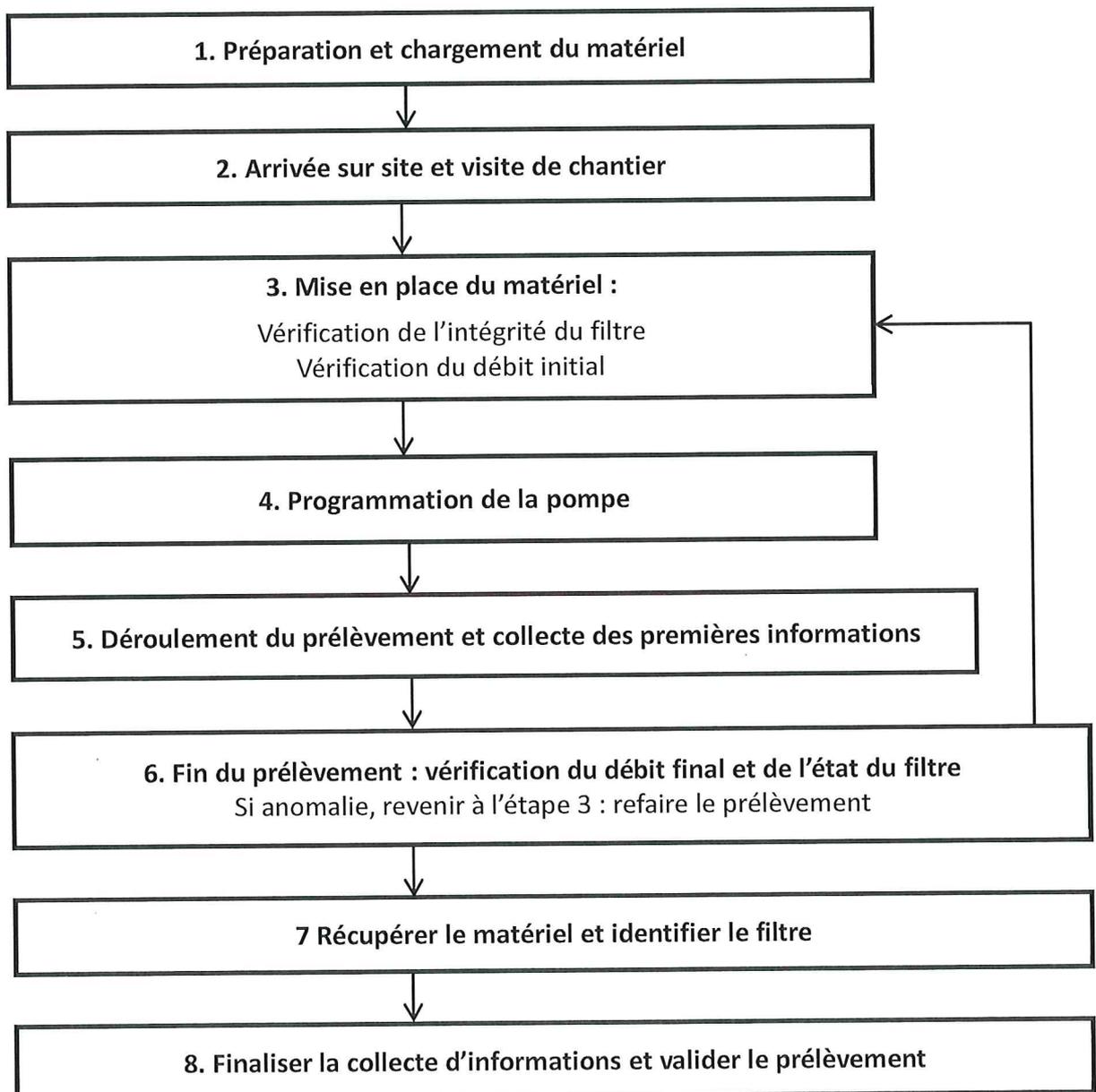
Matériel / consommable	Point à vérifier :
Pompe de prélèvement MET-AIR	Fonctionnelle, étalonnage à jour
Tête de type CATHIA, avec capuchon conducteur	Tête propre, Capuchon propre et intègre
Joint téflon blanc et joint caoutchouc noir de la tête CATHIA	Joints propres et intègres
Tuyau souple	Tuyau propre, sans défaut apparent
Trépied	Vis compatible avec tête de type CATHIA
Ventilateur	Propre et fonctionnel
Rallonge électrique	Rallonge propre
Chronomètre	Fonctionnel et étalonnage à jour
Tablette pour saisie des informations et/ou Feuille de prélèvement DE/PREL/01	Chantier présent dans l'application GP ou feuille de prélèvement version à jour
Stratégie d'échantillonnage	Stratégie complète
Demi-masque filtrant	Avec cartouche non usagée
Masque filtrant à ventilation assistée	Date de vérification du masque (<1an)
Appareil isolant à adduction d'air,	Date de vérification du masque (<1an)
Pulvérisateur	

## VI. CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT

Les conditions de prélèvement peuvent être différentes selon le type et l'objectif de mesurage du prélèvement. Le nombre de prélèvements nécessaire pour avoir un résultat représentatif, est fonction de la surface, de la configuration des locaux, et de l'homogénéité de la zone. Il est calculé selon la méthode décrite dans le guide d'application GA X 46-033 de la norme NF EN ISO 16000-7.

## VII. PROCESSUS OPERATOIRE

Il s'agit d'une méthode de prélèvement dans les immeubles bâtis en vue d'une détermination de la concentration en fibres d'amiante. Un volume d'air est prélevé en ambiance, prélèvement statique, par aspiration au travers d'un filtre, à l'aide d'une pompe et d'une tête de prélèvement de type CATHIA, pendant une durée déterminée, avec un débit ne variant pas de plus de 10% par rapport au débit initial.



## **1. Préparation et chargement du matériel**

- Pompe de prélèvement en service (n° d'identification)
- Une tête de type CATHIA,
- Des cassettes de prélèvement de lot validé
- Un tuyau souple
- Un joint en téflon et un joint caoutchouc noir pour les extrémités de la cassette
- Un trépied
- Un ventilateur pour simuler l'activité humaine si nécessaire
- Consommables de nettoyage : lingettes, eau, chiffons absorbants.
- Des EPI
- Des rallonges électriques
- Un chronomètre étalonné
- Vérifier que la pompe est opérationnelle, fonctionnelle et à jour de son étalonnage
- Imprimer ou télécharger la stratégie d'échantillonnage du chantier à réaliser

## **2. Arrivée sur site et visite de chantier**

- Se mettre en relation avec le contact chantier,
- S'informer de l'état d'avancement du chantier et du statut actuel
- Faire la visite de chantier pour confirmer la stratégie et noter les écarts sur la feuille DE/PREL/068. Bien vérifier l'exactitude de la description du ou des Processus.
- Valider avec le contact chantier que les conditions sont requises pour appliquer la stratégie d'échantillonnage dans sa totalité ou partiellement.
- De manière générale, mettre à minima les mêmes EPI que les opérateurs de désamiantage sur le site en question. Concernant les appareils de protection respiratoire, le port du demi-masque avec cartouche filtrante de type P3 est préconisée pour toute intervention limitée à une heure hors zone de travaux. Pour tous les autres cas, la protection respiratoire doit être à minima la même que celle de l'opérateur de désamiantage, et en adéquation avec le niveau d'empoussièremment estimé pour le chantier en question.
- Reporter sur la fiche de prélèvement les EPI portés, et le temps durant lequel ils sont portés.

## **3. Mise en place du matériel**

- Vérifier la présence d'un point de raccordement électrique (il est possible d'avoir des pompes sur batterie)
- Positionner la pompe et le trépied à l'endroit défini dans la stratégie d'échantillonnage, noter l'emplacement exact sur le plan et la fiche de prélèvement.
- Raccorder électriquement la pompe de prélèvement
- Installer et positionner un ventilateur si le type et les conditions de prélèvement le nécessitent, conformément au guide d'application GA X46-033.
- **Vérification de l'intégrité du filtre** : installer un filtre et son porte-filtre dans la tête de type CATHIA. Vérifier que ce filtre ne présente aucune anomalie : déchiré, bombé, déformé, pollué, ..., voir les critères au paragraphe XII.
- La tête de prélèvement doit être en bon état et maintenue en position verticale à hauteur d'homme (1,50 m – 2 m).
- Installer un filtre témoin si nécessaire : le filtre et sa cassette sont placés dans un sachet scotché sur le trépied de la tête de prélèvement.

Rappel : Il doit y avoir au moins un filtre témoin par série de prélèvements, par chantier et par jour, vérifié et du même lot que le filtre utilisé pour le prélèvement.

- Avant même d'effectuer la vérification du débit initial, il est important de relever de suite le volume indiqué sur la pompe et de le noter.
- **Vérification du débit initial** : La vérification du débit initial doit impérativement se faire sur le lieu du prélèvement, et dans les conditions du prélèvement avec le filtre utilisé pour le prélèvement en position dans la tête de prélèvement.
- Mettre la pompe de prélèvement en fonctionnement le temps de la stabilisation de son régime moteur : **5 minutes pour tous les types de pompes.**
- A la fin de la stabilisation relever le débit affiché sur la pompe et vérifier que ce dernier est de 7,00 L/min à plus ou moins 5%, soit compris entre 6,65 L/mn et 7,35 L/mn. Si ce n'est pas le cas, il convient de l'ajuster (puis prévoir de ramener la pompe au service métrologie après ce prélèvement pour valider sa conformité et pour vérifier son étalonnage).

#### **4. Programmation de la pompe :**

Voir le document MO/PREL/001

#### **5. Déroulement du prélèvement et collecte des premières informations**

Collecter les informations nécessaires à la validation du prélèvement, et les reporter sur la fiche de saisie de l'échantillon. Voir les différents champs à renseigner sur la fiche papier DE/PREL/001 ou sur la fiche informatique de saisie d'un échantillon Met-air dans l'application « gp.laboratoiresprotec.com ».

#### **6. Fin du prélèvement : vérification du débit final et de l'état du filtre**

- **La vérification du débit final** doit impérativement se faire sur le lieu du prélèvement, et dans les conditions du prélèvement : avec le filtre utilisé pour le prélèvement, en position dans la tête de prélèvement. Refaire un temps de chauffe si la pompe est à l'arrêt lors du retour sur chantier : mettre la pompe de prélèvement en fonctionnement le temps de la stabilisation de son régime moteur : **5 minutes pour tous les types de pompes.**
- Vérifier que la valeur du débit final est n'a pas variée de plus de 10% par rapport au débit initial. Si tel était le cas, prévenir le responsable planning qui avertira le donneur d'ordre pour décider de la suite à donner. Si le débit est trop faible ou trop fort et le prélèvement est annulé et l'opération de prélèvement est dans le meilleur des cas renouvelée avec une nouvelle pompe de prélèvement : reprendre à l'étape 3.
- Noter la valeur du débit final et le volume final sur la fiche de saisie puis éteindre la pompe.
- **Vérification de l'état du filtre** : retirer la cassette de prélèvement de la tête de type CATHIA et vérifier que le filtre ne présente aucune anomalie : voir les critères au paragraphe XII. Si le filtre n'est pas acceptable, l'opération de prélèvement doit être si possible renouvelée dans l'instant en accord avec le donneur d'ordre : reprendre à l'étape 3. Une fiche de non-conformité devra être ouverte. Si l'opération de prélèvement ne peut pas être renouvelée, une fiche d'écart devra être renseignée et une fiche de non-conformité devra être ouverte.

**Le volume prélevé** : c'est la différence entre le volume relevé après le prélèvement et le contrôle du débit final et le volume relevé avant le contrôle du débit initial :

$$\text{Volume prélevé (en Litres)} = (\text{Volume final} - \text{Volume initial})$$

**Le débit moyen** : c'est le volume prélevé divisé par le temps de prélèvement :

$$\text{Débit moyen (en L/min)} = (\text{Volume prélevé}) / (\text{Temps de prélèvement})$$

Calcul de l'écart de débit (en%) : (Tolérance 10%)

$$\text{Ecart de débit (en \%)} = (\text{Débit initial} - \text{Débit final}) * 100 / (\text{Débit initial})$$

Si l'écart de débit est <10%, le prélèvement est conforme. Sinon, le prélèvement est non conforme.

## **7. Récupérer le matériel et identifier le filtre**

- La cassette porte-filtre est refermée avec ses différents éléments et bouchons d'origine. Une étiquette de couleur appropriée (vert = non urgent, rouge = urgent) sera collée sur la cassette porte-filtre avec les informations suivantes : nom du client, type de prélèvement, référence du prélèvement. La cassette est ensuite conditionnée sous emballage hermétique.
- Le matériel doit être nettoyé : il faut privilégier le nettoyage à l'aide du matériel présent sur le chantier : aspirateur à filtre HEPA et douche de décontamination pour : la pompe, la tête de type Cathia et le trépied. Sécher ensuite le matériel avec des chiffons propres absorbants. A défaut du matériel et des équipements de nettoyage sur le chantier, il faut utiliser le matériel présent dans les véhicules : Aspirateur, pulvérisateur avec eau savonneuse, lingettes humides de nettoyage, chiffons absorbants, sac déchets amiante...
- Les déchets générés par le technicien préleveur sont conditionnés dans un double ensachage dans un sac amiante, fermé hermétiquement avec un col de cygne. Ensuite ils sont stockés à l'arrière du véhicule.
- **Identification du filtre** : Identification du filtre META sur fiche papier :

P n° pompe /année / mois / n° d'échantillon dans le mois

Exemple : **P123/14/06/005** (5<sup>ème</sup> prélèvement réalisé par la pompe P123 dans le courant du mois de juin 2014).

- **Identification du filtre** sur fiche informatique : le numéro de l'échantillon est généré automatiquement par l'application et il se présente sous la forme :

aaaa mm XXXXX (année mois numéro de l'échantillon dans la base)

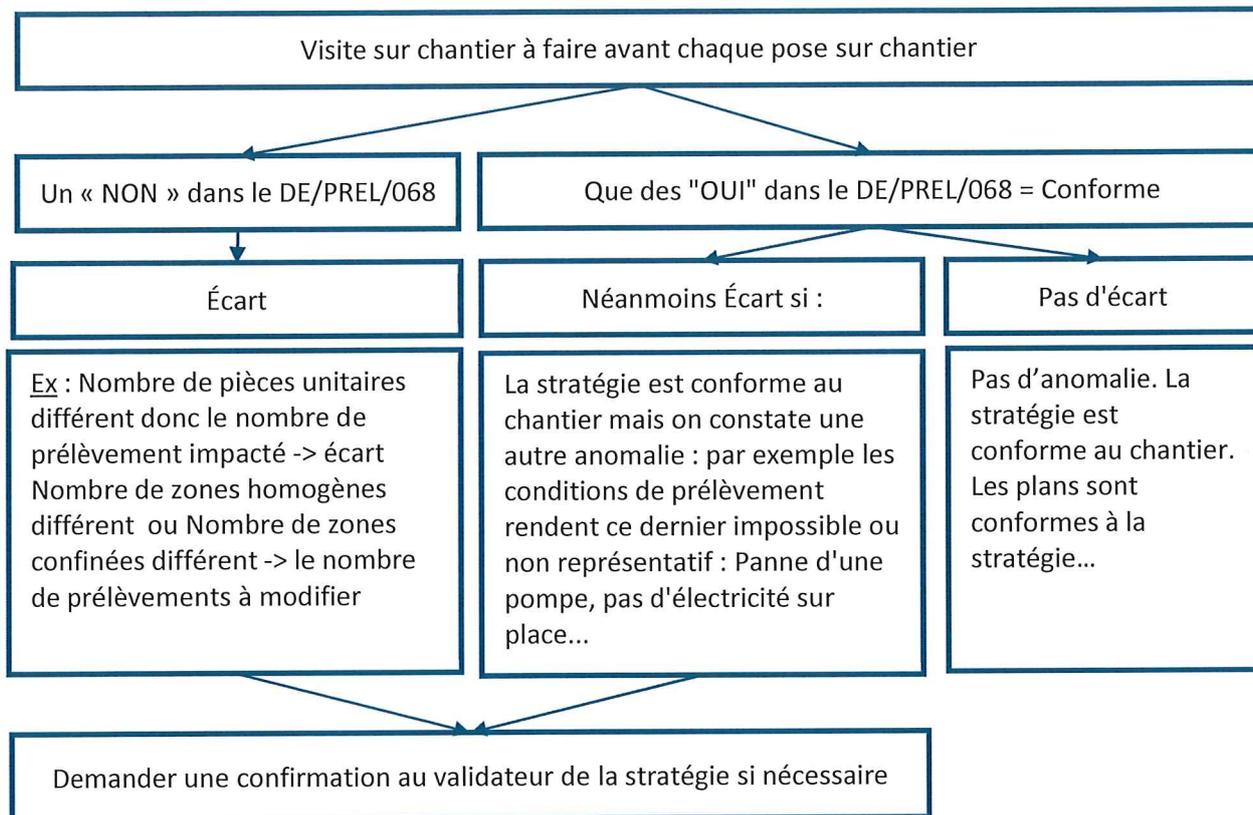
- Cette information sera donc reportée sur l'étiquette collée sur la cassette du filtre.

## **8. Finaliser la collecte d'informations et valider le prélèvement**

- La feuille de prélèvement doit être totalement renseignée.
- La feuille de prélèvement doit être signée par le donneur d'ordre ou son représentant sur le chantier chaque fois que possible.
- Transmettre l'échantillon au laboratoire, en vue de l'analyse MET-AIR.

## VIII. ECARTS SUR CHANTIER

La 1ère visite sur chantier et les suivantes, doivent commencer par une vérification de l'état du chantier par rapport à la stratégie d'échantillonnage. Le document DE/PREL/068 (« Visite pour validation de la stratégie d'échantillonnage »), doit être rempli au fur et à mesure de l'avancée du chantier. Lors d'écarts à la stratégie, il est indispensable de vérifier auprès de son responsable ou du validateur de la stratégie s'il n'y a pas lieu de faire évoluer cette stratégie afin que les prélèvements soient représentatifs du chantier.



## IX. MANUTENTION DE L'ÉCHANTILLON

L'échantillon est conditionné individuellement dans un emballage hermétique et manipulé avec les précautions qui s'imposent pour garantir l'intégrité du filtre.

## X. PRECAUTIONS DE SECURITE SUR LE CHANTIER

- Respecter les règles d'accès (EPI) et de sécurité électrique du chantier
- Respecter des interdictions préconisées par l'affichage, et/ou le donneur d'ordre
- Respecter les règles de protection collective et individuelle
- Respecter les règles de prévention liées à la manutention de charges lourdes

## XI. NETTOYAGE

Le nettoyage des pompes et des têtes de prélèvement se réalise avant et après chaque prélèvement.

### 1. Les têtes prélèvements de type CATHIA

1. Démontez les différentes parties de la tête de prélèvement : le capuchon, le sélecteur de particules, l'embase de la tête avec son joint caoutchouc, et le joint téflon blanc.
2. Sur chantier, rincer chacun des éléments sous l'eau chaque fois que possible ou à défaut nettoyer à l'aide de lingettes de nettoyage humidifiées. La tête de prélèvement sera nettoyée à minima une fois par mois au laboratoire dans un bac à ultrasons.
3. Sécher ensuite les différents éléments avec des chiffons ou papiers absorbants.



## **2. Les pompes de prélèvement**

1. Le nettoyage des pompes de prélèvement s'effectue sur le chantier terminé ou dans le local de décontamination du laboratoire.
2. Aspirer l'extérieur et l'intérieur de la pompe avec un aspirateur à filtre absolu HEPA chaque fois que possible puis doucher l'intérieur (sauf pompes AC-Sperhi grises et des pompes C&S) et l'extérieur de la pompe dans le SAS prévu à cet effet sur le chantier ou dans le local de décontamination du laboratoire. A défaut d'installation de nettoyage en service sur le chantier, le nettoyage sera effectué avec le pulvérisateur d'eau savonneuse, des lingettes de nettoyage et des chiffons absorbants.
3. Nettoyer les tuyaux d'aspiration, le câble électrique, l'intérieur des pompes AC-Sperhi grises et des pompes C&S, et le trépied avec des lingettes humidifiées.
4. Sécher les différents éléments avec des chiffons absorbants.
5. Si la date du prochain étalonnage est proche, envisager de ramener la pompe au service métrologie.
6. Dans le cas d'un nettoyage réalisé dans le local de décontamination du laboratoire, la pompe sera ensuite stockée dans le local propre du laboratoire dans l'attente de repartir sur un chantier.
7. Sur le chantier suivant et avant son installation, l'ensemble du matériel (Pompe, tête de prélèvement, trépied) sera soumis à un léger nettoyage à l'aide d'une lingette humidifiée.

### XIII. CRITERES DE NON ACCEPTATION DES FILTRES

#### 1. Filtre déchiré



#### 2. Filtre monté à l'envers



#### 3. Absence de filtre



#### 4. Filtre bombé et/ou humide



#### 5. Répartition des poussières non homogène sur le filtre



#### 6. Filtre chargé en poussières

